

# UCLA

## Paroles gelées

### Title

Michelet et le renouvellement de l'Histoire : une subversion du passé monarchique au profit d'une mémoire républicaine ?

### Permalink

<https://escholarship.org/uc/item/1323z44w>

### Journal

Paroles gelées, 27(1)

### ISSN

1094-7264

### Author

Botello, Florence

### Publication Date

2012

### DOI

10.5070/PG7271011685

### Copyright Information

Copyright 2012 by the author(s). All rights reserved unless otherwise indicated. Contact the author(s) for any necessary permissions. Learn more at <https://escholarship.org/terms>

Peer reviewed

# Michelet et le renouvellement de l'Histoire : une subversion du passé monarchique au profit d'une mémoire républicaine ?

Florence Botello  
Université Paris-Sorbonne

D'après Lucien Febvre, Jules Michelet aurait "tout pressenti et tout deviné". Qu'il soit considéré comme le précurseur des écoles modernes ou le représentant d'une histoire subjectiviste, Michelet semble se détacher comme une figure de proue incontournable pour les historiens du XX<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Mais qu'il fasse l'objet d'admiration ou de reproches, c'est la place qu'il occupe au sein du renouvellement historiographique à l'œuvre au début du XIX<sup>e</sup> siècle qui intéresse les théoriciens. En effet, à en croire les études portant sur l'émergence des sciences historiques, c'est au "moment romantique" qu'il faut en chercher les fondements : c'est dans la lignée de l'historiographie libérale que se mettent en place les cadres d'une nouvelle pensée historique dont l'héritage reste encore prégnant au XX<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>.

Or, si cette nouvelle façon d'écrire l'Histoire hérite de changements amorcés depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, elle est indissociable des mutations sociopolitiques postrévolutionnaires. Autrefois intrinsèquement liée à la figure du roi<sup>4</sup>, l'historiographie du XIX<sup>e</sup> siècle prend la mesure des nouvelles réalités sociales et a vocation à réécrire l'histoire nationale. À partir de 1815, en creux des multiples histoires de la Révolution française, c'est l'histoire de la monarchie qui pose problème. En ce sens, la réécriture de l'histoire prend la tournure d'une subversion, d'un renversement du passé et de son récit, conséquence d'un contexte mémoriel ou d'un engagement individuel pris dans la tourmente des "batailles de mémoire"<sup>5</sup>.

C'est dans un tel paysage, épistémologique et politique, que l'*Histoire de France* de Michelet s'érige en juge de l'ancien temps monarchique. Consacrant dans son écriture même le principe du régicide et la mise en question d'une monarchie absolue d'ordre divin, elle substitue à l'ancienne Histoire dynastique une Histoire qui repose sur l'affirmation de la

souveraineté du peuple. Or à regarder de plus près la prose de l'auteur dont L. Febvre revendique la paternité, force est de constater que cette subversion<sup>6</sup> du passé monarchique s'opère par le truchement de la narration<sup>7</sup>, du récit, de l'histoire avec un petit "h". Dès lors, si l'on définit la notion de "subversion" par l'idée de destruction, de renversement de l'ordre établi, des idées et des valeurs reçues<sup>8</sup>, la question qui se pose à nous est la suivante : comment la nouvelle science historique peut-elle trouver ses fondements dans une subversion *conjointe* des techniques historiographiques et de la vision du passé monarchique ? Pour y répondre, il nous semble que les volumes de Michelet portant sur Louis XIV, celui en qui s'est incarnée la gloire de la monarchie absolue, fournissent un champ d'étude exemplaire.

Qu'affirme l'historien romantique, contre l'historiographie classique, lorsqu'il se ressaisit du Grand Roi ? Quelles portées historique, politique et poétique conférer à cette réappropriation du passé ? En quoi s'opère-t-elle au profit d'une *mémoire* républicaine, ou au contraire est-il possible de livrer une autre interprétation de cette mise en récit pour penser le concept d'*écriture* républicaine ?

## I. RENOUVELER L'HISTOIRE PAR L'HISTOIRE : LE PROJET HISTORIOGRAPHIQUE DE MICHELET

Michelet propose un renouvellement historiographique qui se veut réparation historique par la mise en place d'un nouveau récit national postrévolutionnaire. Il nous semble donc indispensable de nous interroger sur le traitement de la figure royale qui par son essence même appelle un rétablissement de la vérité : Louis XIV, "le complet miroir où tous les rois ont regardé" et dont "[le règne fut] [. . .] le plus important, comme type et légende du gouvernement monarchique" (*LDB* 321).

A lire la présentation que Michelet fait de son *Histoire de France* en 1869, la nouveauté de son projet tient à une refonte totale de l'élaboration du savoir historique :

[La France] avait des annales, et non point une histoire. [. . .]  
Nul n'avait pénétré dans l'infini détail des développements divers de son activité (religieuse, économique, artistique, etc.).  
Nul ne l'avait encore embrassée du regard dans l'unité vivante des éléments naturels et géographiques qui l'ont constituée. Le premier je la vis comme une âme et une personne. (7)

Mettant en avant le statut de directeur de la section historique des Archives nationales qu'il occupa de 1830 à 1852<sup>9</sup>, Michelet se targue d'être à

l'origine d'une réécriture de l'histoire qui s'appuie sur des documents inédits ainsi qu'une nouvelle manière de voir et de raconter le passé. L'historien propose une “résurrection de la vie intégrale [. . .] dans ses organismes intérieurs et profonds” (9), et c'est l'art, “talisman secret qui fait la force de l'histoire”, qui “permet de passer, repasser à travers les morts” (20). Dans une telle perspective, et s'inspirant de Vico<sup>10</sup>, l'historiographie trouve son utilité morale dans la restitution du “puissant travail de soi sur soi, où la France, par son progrès propre, va transformant tous ses éléments bruts” (11). L'Histoire de France doit s'apparenter au triomphe de la liberté (aperçu un court instant lors de la Révolution française) sur la fatalité<sup>11</sup>. En ce sens, l'Histoire, au double sens de progression historique et de pratique historique, est investie d'une véritable magistrature : elle promet de rendre justice<sup>12</sup>. C'est pourquoi l'historien s'octroie le droit, sinon le devoir, de subvertir la vision erronée du passé pour rétablir la vérité : le droit, “fondement d'une véritable éthique de la responsabilité” (Rемаud), ouvre l'Histoire à la politique, et le désir de mémoire revendique la partialité<sup>13</sup>. Mais comment concilier scientificité et partialité ? objectivité et jugement des personnages historiques ? rétablissement de la vérité et subversion du passé ? bref Histoire et histoire ?

Dans l'*Histoire de France*, trois volumes évoquent le Roi-Soleil : *Richelieu et la Fronde, Louis XIV et la Révocation de l'Edit de Nantes* et *Louis XIV et le duc de Bourgogne*, parus respectivement en 1857, 1858 et 1860<sup>14</sup>. Il semblerait qu'il s'agisse alors pour l'historien : d'abord, de s'opposer à l'image traditionnelle du Grand Roi, héritée du *Siècle de Louis XIV* de Voltaire<sup>15</sup> (une tradition qui se divise entre les admirateurs inconditionnels de Louis XIV et ceux qui lui pardonnent ses défauts en lui attribuant la grandeur du siècle) ; ensuite, de rétablir la vérité, en lui substituant une nouvelle vision du passé, condamnation totale et sans concession du monarque ; enfin, de rendre la mémoire aux vrais héros, cachés derrière le piédestal sur lequel trône le Grand Roi (les protestants, véritables représentants de la nation française, mais aussi le vrai historien de la période, Pesant de Boisguillebert). Ce triple enjeu se lit dans la note V de *Louis XIV et le duc de Bourgogne* :

[Après Voltaire et les redites contemporaines] [i] m'a fallu une sorte de violence pour en tirer l'histoire qui restait là. On se plaindra de ne plus reconnaître les visages auxquels on était accoutumé. Qu'y puis-je ? C'est par des faits certains, des dates précises, que j'ai effacé la légende. Ses effets indirects étaient incalculables pour consacrer, perpétuer le faux, l'idolâtrie. (316)

Dans les volumes sur le XVII<sup>e</sup> siècle, Michelet se pose donc explicitement en porte-à-faux face à ses contemporains, comme ici lorsqu'il traite des négociations de 1672-1673 :

Moi, quelque effort que je fasse, il m'est impossible d'y voir autre chose qu'un incroyable aveuglement, une étrange ineptie qui travaille contre elle-même.

Comment se fait-il que seul ici je me voie en désaccord avec tous ? Ils ont admiré, en artistes, la dextérité du détail. Moi, je regarde, en politique, l'inconséquence générale des actes et leurs funestes résultats. (LR 154)

En insistant sur sa singularité, et en évoquant constamment les documents qu'il consulte, l'auteur met en valeur sa légitimité à traiter de nouveau le sujet : la condamnation du règne est sans appel. La lecture approbatrice de Victor Hugo en exil ne laisse aucun doute sur les enjeux de l'étude :

Je viens de recevoir votre livre [LR] et je l'ai lu sans respirer. Les hommes comme vous sont nécessaires. Puisque les siècles sont des sphynx, il faut qu'ils aient des Œdipes. Vous arrivez devant ces sombres énigmes, et vous en dites le mot terrible. Ce faux grand siècle, ce faux grand règne, il fallait le démasquer, lui ôter cette perruque qui cachait la tête de mort, montrer le crime sous la pompe, vous l'avez fait. [. . .] Tous vos livres sont des actions. Comme historien, comme philosophe, comme poète [*sic*], vous gagnez des batailles. [. . .] Et quel peintre vous êtes ! Vous faites revivre ce règne avant de le décapiter. (Lettre à Michelet datée du 14 juillet 1860, Hauteville-House, citée dans Barthes)

Mais quelle est donc cette vérité qu'il faut rétablir ? Michelet revient d'abord sur la division traditionnelle du siècle : dès les débuts du règne, "sauf un moment très court, le roi fut l'instrument des rigueurs ecclésiastiques" (LR 40). "On dit et on répète que ce siècle est toute convenance, toute harmonie. Erreur. Les plus violentes dissonances y crient à chaque instant" (42). Louis XIV n'est qu'un "roi de théâtre" qui "jet[te] partout des germes profonds de haine, [. . .] se cré[e] d'infinis obstacles pour l'avenir, [. . .] prépar[e] de bravade en bravade, la honte, la banqueroute, et un tel amaigrissement de la France, qu'un siècle ne put l'en relever" (80). Et Michelet ne laissera de côté aucun procédé pour maltraiter la figure royale et inverser la stratégie de gloire du Roi-Soleil : théâtralisation, ironie cinglante, dénominations violentes, humour tragique, tout y passe pour ne faire du roi qu'un monarque démoniaque.

Comme le dit P. Petitier, “[u]ne thèse commande l’ensemble des deux tomes [. . .] consacrés au règne de Louis XIV : le grand roi, loin de représenter les intérêts spécifiques de la nation, a repris le rôle que les monarques espagnols avaient cherché à tenir en Europe au siècle précédent” (LR II) – étendre une monarchie absolue catholique au double sens du terme, universelle et chrétienne. Il est faux de penser que le XVII<sup>e</sup> siècle marque la fin des guerres de religion. L’axe fondamental de l’interprétation de Michelet repose sur le primat du religieux dans la politique (LR VI) et la clef du règne se situe dans la croisade protestante (à l’extérieur contre la Hollande, à l’intérieur avec la révocation de l’Édit de Nantes). La monarchie louis-quatorzienne incarne une régression dans la lutte de la liberté et de l’humanité contre la fatalité et la nature<sup>16</sup>, préfigurant même, selon P. Petitier, “les formes modernes d’asservissement à un despote charismatique.” (LR VII)

Présentant sa démarche comme un véritable devoir de mémoire, Michelet justifie à la fois sa réappropriation du passé et les procédés littéraires qu’il emploie. Comme il le disait à l’orée de *Richelieu et la Fronde*, “[i] faut raconter barbaquement un âge barbare” (7) :

*Memento !* Ce serait une chose trop commode aux tyrans si l’histoire leur sauvait ces exécrables souvenirs. Les délicats peut-être, les égoïstes diront : “Écartez ces détails. Peignez-nous cela à grands traits, noblement, avec convenance. Vous nous troublez les nerfs.” À quoi nous répondrons : Tant mieux si vous souffrez, si votre âme glacée sent enfin quelque chose. L’indifférence publique, l’oubli rapide, c’est le fléau qui perpétue et renouvelle les maux. — Souffre et souviens-toi : *Memento*. (LR 277)

En parallèle, il faut rendre audible la voix oubliée des Français, à commencer par celle de Jurieu qui, dans ses *Lettres pastorales*, s’apparente à “la voix du droit et la voix des souffrances” et réhabiliter leur honneur. Les Français ne sont non seulement en rien représentés par Louis XIV mais ils se retrouvent à l’origine de la Révolution d’Angleterre (!), une grande partie de son financement, de ses ressources humaines et même de son esprit :

[ce] qu’ils donnèrent surtout, c’est le souffle brillant qui enleva la Hollande, lui fit risquer sa flotte, enfla les voiles de Guillaume. [. . .] Il avait l’âme d’un grand peuple immolé des Cévennes aux vallées vaudoises, et des Alpes au Palatinat. (LR 298)

Ainsi, l’écriture du passé s’apparente à un tribunal en accord avec le désir de mémoire postrévolutionnaire et l’engagement républicain de

l'auteur. *L'Histoire de France* ne serait-elle alors qu'une réinterprétation politique du passé au profit d'une *mémoire* républicaine ?

## II. UNE RÉINTERPRÉTATION POLITIQUE DU SIÈCLE DE LOUIS XIV, UNE SUBVERSION DU PASSÉ MONARCHIQUE AU PROFIT D'UNE MÉMOIRE RÉPUBLICAINE ?

Il s'agit ici, comme le propose Alain Boureau, de considérer la royauté comme un "lieu de mémoire<sup>17</sup>". Outre le rétablissement de la vérité sur la figure du Grand Roi, Michelet s'emploie à une démystification systématique, qui s'inscrit dans une perspective républicaine puisque c'est le principe monarchique qu'il s'agit de détruire et de rendre illégitime. Comme le souligne P. Petitier, la démystification commence dès la naissance du roi, centre névralgique de *Richelieu et la Fronde* (XIII-XIV). Michelet relate la véritable histoire de la conception de l'héritier et met en évidence, non sans ironie, le modèle messianique de la naissance royale : "Ne nous étonnons pas si les vraies origines du Messie de la monarchie sont restées un peu troubles, si son fameux Noël n'en est pas moins louche. Pour bien y voir, il manque l'étoile d'Orient" (144). À la mort de Mazarin, Louis XIV est l'objet de projection des espoirs de la nation. Mais de cette naissance miraculeuse et de cette cristallisation des attentes populaires, le roi ne tire qu'un amour de soi infini et la croyance en sa propre divinité :

Cela ne s'est jamais vu au même degré, ni avant, ni après.  
Comment réussit-on à opérer ce vrai miracle d'une foi si robuste,  
d'un tel culte du moi ? Nulle flatterie n'y aurait suffi. Il y fallut  
une chose, en réalité grande et rare, l'assentiment public et l'universelle  
espérance. (LR 22).

Versailles ne fait que confirmer cet orgueil outrancier et l'ampleur de la démesure monarchique qui contraste avec "l'amaigrissement de la France". En contrepoint de la naissance démystifiée, la fin du règne est une lente décrépitude. Elle n'est qu'une agonie, dans la chambre austère de Madame de Maintenon. Loin d'engendrer la transsubstantiation mystique qui donne au roi l'immortalité, elle n'est qu'une énième stratégie de dissimulation : dissimulation de l'humanité du monarque et de l'inanité de toute continuité dynastique envisagée sur le mode de la filiation, comme le montre le mensonge final du roi, qui promet au duc d'Orléans la succession alors qu'il inscrit le duc du Maine dans son testament.

Tout le récit n'est qu'une réponse négative à l'historiographie classique du monarque. Les épisodes qui ont fait la gloire du roi ne sont que

des illusions, comme le montre par exemple la lecture michelétiste du fameux passage du Rhin “fort ridiculement célébré”. L'historien change les événements autour desquels s'articule l'histoire de Louis XIV (“[t]out le siècle gravite vers la *Révocation*”) et nous livre une lecture républicaine du passé monarchique : l'absolutisme porté à son apogée par Louis XIV est “la royauté de la Grâce” (*LDB* 305), de l'arbitraire. Comme l'explique P. Petitier, “une monarchie reposant sur le bon vouloir d'un individu, alliée à une religion rapportant le salut collectif à un messie et reposant sur le dogme [. . .] du salut individuel immotivé” s'oppose au principe de la république “où le salut collectif dépend de l'action collective, où le droit assure à tous le même traitement, où la loi vaut également pour tous.” (*LDB* XI)

L'interprétation républicaine de la monarchie absolue, qui pouvait déjà se lire dans l'importance accordée aux *Mémoires* de Saint-Simon et dans la façon de faire du Roi-Soleil “le vrai fossoyeur de la monarchie<sup>18</sup>” (Petitier, *LDB* I), se lit dans une idéologie diffuse. Pour ne donner qu'un exemple, la Fronde, c'est-à-dire la tentative de renversement du gouvernement monarchique, est certes ridicule, mais son échec est une trahison du peuple. Le comique de la scène n'ôte en rien le tragique de la situation :

On put croire que la France allait être lancée cent ans plus tôt dans une audace extraordinaire d'esprit. Mazarino avec son baragouinage avait déchaîné la verve comique, et le burlesque même. L'idolâtrie royale fut atteinte un moment, et ce fut un fou rire d'avoir vu les visages sous les masques, surpris les dieux dans la bassesse humaine, l'Olympe sur la chaise percée. (*RF* 269)

Mais la Fronde se termine par “la proclamation solennelle et définitive de la monarchie absolue, du grand règne, et de l'âge d'or, qui, parti de la banqueroute, aboutit en un demi-siècle à la sublime banqueroute des trois milliards qui rase le pays” (*RF* 273). Michelet ne peut qu'écrire ce qu'aurait dû être l'histoire, cet aboutissement à la constitution de 1688, “le dogme du contrat social et la déclaration des droits”, “le grand mot moderne, le vrai droit divin, le *libre contrat*” (*LR* 18-19), qu'il tente désespérément de lier à la nation française.

La Révocation de l'Édit de Nantes est l'impardonnable crime de Louis XIV. En assimilant le Grand Roi à la chrétienté contre le protestantisme, c'est la lutte entre la royauté et la république que dépeint Michelet :

Dire une république chrétienne, c'est dire un triangle carré. [. . .]  
Et il ne s'agit pas des tendances seulement, mais du fond même du dogme. *Le salut par un seul*, c'est le dogme chrétien, et c'est

aussi le dogme monarchique. MM. De Bonald et de Maistre, qui ont repris la thèse, n'ajoutent pas grand-chose aux arguments solides, irréfutables de Bossuet<sup>19</sup>. (LR 314-315)

La réflexion rejoint ainsi le présent de l'historien. Non seulement la désillusion qui suit les échecs de la révolution de 1848 et de la II<sup>e</sup> République rejaillit directement sur l'interprétation du passé monarchique, mais, selon P. Petitier, Michelet reverse sur l'histoire du Grand Siècle l'intuition des conséquences de la "brutalisation" des sociétés occidentales<sup>20</sup> (RF VII-VIII). Il s'agit de montrer comment, à partir d'Henri II, monarchie et Église "ont entravé le développement de l'esprit moderne [...] et mis en place les mécanismes d'oppression institutionnels et idéologiques par la faute desquels la Révolution [n'a pu] aboutir" (Jules Michelet, *l'homme histoire* 314-315). Louis XIV devient le point noir de cette histoire négative<sup>21</sup> du XIX<sup>e</sup> siècle, comme le montrent sa responsabilité dans l'affirmation de l'hégémonie de l'Angleterre et le parallèle constant entre Louis XIV et le détestable Napoléon.

Cette attaque virulente du Grand Roi, accompagnée d'une démystification patente, se lit alors très clairement dans le traitement du corps royal, humanisé, agressé et même violé à l'orée de *Richelieu et la Fronde*. Pervertissant le dogme de l'incarnation, Michelet transforme le monarque en bout de chair répugnant, en corporalité malade et asservissante<sup>22</sup>. Le principe de l'incarnation monarchique n'est pas simplement dénoncé et désacralisé, il est rejeté en bloc et l'écriture du corps entend provoquer ici la même répulsion chez le lecteur. P. Petitier de rappeler au début de son article paru dans *Corps, littérature, société* les propos des frères Goncourt à la lecture de *Richelieu et la Fronde* :

Tout est cru en ce livre, déshabillé, nu [...] Ce n'est plus le style de la Muse, c'est le scalpel et le *speculum* du médecin. [...] L'anus même du Roi Soleil, interrogé comme en un dispensaire de police. . . Plus de dieux, donc, ni de religions, ni de superstitions, mais l'arrière-faix de l'histoire, exposé en public.

La question du corps matériel du roi se présente comme la clé d'une lecture homogénéisante du règne. Parce que le privé prend le pas sur l'intérêt public, la France devient le reflet du corps du roi : "Tel le roi, telle la France" (LR 283). Les décisions politiques de Louis XIV sont presque toujours en lien avec les affections du corps : Morin est brûlé vif car le roi a la rougeole, les villes conquises sont détruites au gré des ballonnements et des troubles digestifs, les persécutions et la Révocation dépendent d'un

état de décrépitude avancée, la guerre en Hollande est en lien direct avec la fistule anale.

“[C]onscient de la valeur symbolique du portrait du roi dans le système monarchique”, étudiée avec force par Louis Marin<sup>23</sup>, “Michelet se livre à la défiguration en règle de celui-ci. [. . .] Au corps en gloire du souverain, l'historien [. . .] substitue le tableau des entrailles malsaines” (Petitier, *LDB VII*), d'un corps en voie de décomposition :

l'homme de bois qu'a peint Rigaud au solennel portrait du Louvre. Plus de dents. La bouche rentrée, tirée par un coin sec, ne s'accorde que trop avec un œil triste et aigu, plein de pointes et de petites. (*LR 217*)

Comme le souligne P. Petitier : “[p]ar un renversement [. . .] carnavalesque le bas corporel remplace la face rayonnante du monarque divin” (*LDB VII*). Le roi n'est qu'un homme :

Pendant qu'il se voyait aux plafonds de Versailles, plus qu'homme, un soleil de beauté, de jeunesse et de vie, cette effrontée nature lui disait : “tu es homme.” Elle se permettait de le prendre à l'endroit par où tous sont humiliés. Il avait eu des tumeurs au genou et avait patienté. Elle lui en mit une à l'anus. (*LR 275*)

Le seul moment où l'on trouve peut-être une certaine majesté corporelle, toute relative, c'est à la mort du roi : “Le roi, qui avait eu toute sa vie une grâce majestueuse, l'eut aussi dans la mort” (*LDB 295*). Mais au seul moment où l'auteur ne s'engageait pas avec virulence dans la condamnation de la fiction des deux corps du roi, ce sont les personnages, censés y croire, qui ne considèrent le monarque que comme un bout de viande inanimée : “Tellier, madame de Maintenon, le duc du Maine, apparurent dans leur lustre. Ils avaient de [Louis XIV] ce qu'ils voulaient. Ce n'était pour eux qu'un corps mort”. Et Michelet de continuer à s'amuser : “Mais voilà le 29 que le mort ressuscite”. Le palais se repeuple, Madame de Maintenon revient. Enfin, “[l]e soir même du 29, on vit que la gangrène occupait tout le pied, gagnait le genou même ; la cuisse était enflée. C'en était fait réellement” (*LDB 295-6*). L'historien, après avoir insisté sur la putréfaction du corps, semble enfin être venu à bout de ce coriace ennemi, avant d'en consacrer le déchiquetage définitif :

pendant que le corps, fort mal accompagné, allait à Saint-Denis, le cœur, selon sa volonté, alla rue Saint-Antoine, aux *Grands Jésuites*. Six de ces Pères (et pas un courtisan), dans un simple

carrosse, portèrent chez eux ce cœur que personne ne leur disputa. (LDB 304)

Le traitement du corps du roi inscrit la réécriture républicaine du passé dans la chair même du monarque. Par son écriture hachée, Michelet semble s'acharner à infliger au corps du roi les douleurs qu'il a imposées à la nation à travers les martyrs protestants ("France cruelle, qui si souvent s'arrache sa propre chair" LR 226), juste retour de bâton qui permet de mettre définitivement à mort la royauté d'ordre divin.

Ainsi, malgré la revendication d'objectivité induite par un retour aux sources et au dépouillement minutieux des documents, l'écriture du passé absolutiste s'apparente bien à un traitement républicain conscient des enjeux mémoriels postrévolutionnaires. Mais l'originalité de Michelet est d'inscrire cette subversion de l'histoire et du passé monarchiques dans l'écriture et de l'associer au travail de l'historien. Reste alors à comprendre le paradoxe qui lie cette écriture en apparence profondément subjective et orientée idéologiquement à l'émergence des sciences historiques dans tout ce qu'elles ont de plus objectif et scientifique. À suivre l'analyse de Jacques Rancière, la subversion de l'histoire monarchique s'opérerait au profit d'une *histoire* républicaine : la mise en place d'une *poétique* du savoir mènerait à l'incarnation de ce qu'il nomme le "paradigme républicain-romantique de l'histoire" (90). Qu'est-ce que cela signifie et dans quelle mesure cette théorie présente-t-elle un intérêt pour lire Michelet et les volumes de notre corpus ? En quoi cette approche permet-elle d'éclairer la perspective poétique de l'historien et la place de la littérature dans son projet historiographique ?

### III. LA SUBVERSION DU PASSÉ MONARCHIQUE AU PROFIT D'UNE HISTOIRE RÉPUBLICAINE

Dans *Les Noms de l'histoire*, J. Rancière revient sur la révolution scientifique opérée par la "nouvelle histoire<sup>24</sup>", à la suite des Annales, caractérisée selon lui par la révocation du "primat des événements et des noms propres au profit des longues durées et de la vie des anonymes" (7). Or, c'est en s'intéressant à la question du récit et de l'homonymie entre Histoire (au sens anglais d'*history*) et histoire (*story*) qu'il va résoudre la question de la paternité paradoxale de Michelet revendiquée par Lucien Febvre — qui eût pensé que l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle se réclamerait de l'historien à qui l'on a peut-être le plus reproché son subjectivisme et son écriture littéraire<sup>25</sup> ? — et tenter d'analyser la pratique historique de ce qu'il nomme "l'âge de la démocratie<sup>26</sup>" (22).

Selon J. Rancière, tout le problème de la “nouvelle histoire” est de respecter les exigences d’une histoire *scientifique* sans perdre pour autant sa spécificité *historique*, c’est-à-dire le fait d’être une *construction langagière*<sup>27</sup>. Pour le philosophe, ce qu’a réussi à mettre en place la révolution historique c’est le maintien du “jeu de l’homonymie [. . .] : *et la science et l’histoire*”, “l’aménagement d’un espace de la conjonction des contradictoires” (18).

[L]’histoire a pu mener à bien la tâche impossible d’articuler en un seul discours un triple contrat : un contrat scientifique qui oblige à découvrir l’ordre caché sous l’ordre apparent [. . .] ; un contrat narratif qui commande d’inscrire les structures de cet espace caché ou les lois de ce processus complexes dans les formes lisibles d’une histoire comportant commencement et fin, personnages et événements ; un contrat politique qui lie l’invisible de la science et le lisible de la narration aux contraintes contradictoires de l’âge des masses : des grandes régularités de la loi commune et des grands tumultes de la démocratie, des révolutions et des contre-révolutions ; du secret caché des multitudes et de la narration lisible pour tous et enseignable à tous d’une histoire commune. (23–24)

Or non seulement Michelet a une place primordiale dans la constitution d’une telle poétique<sup>28</sup> — c’est lui qui va parvenir, en opérant une révolution dans son écriture, à inventer pour la phrase historique un régime nouveau de vérité, produit par la combinaison de l’objectivité du récit et de la certitude du discours (qui énonce donc une thèse historique) — mais cette révolution semble dépendre entièrement du traitement de la figure royale. C’est en ce sens qu’il nous semble particulièrement intéressant de relire la mise à mort de Louis XIV que consacrent les volumes de *l’Histoire de France* à la lumière de l’analyse de J. Rancière<sup>29</sup>.

Michelet destitue les princes comme objet d’histoire : il faut désormais s’intéresser au peuple et à la nation ; il destitue les ambassadeurs royaux comme sources des savoirs historiques : le temps d’écouter Bossuet est terminé. Néanmoins, de telles affirmations ne permettent en rien de discerner ce qui oppose l’œuvre lyrique et poétique d’un Michelet et celle d’un autre auteur républicain, comme Henri Martin par exemple. La différence, irréfutable pourtant, tiendrait à la manière de narrer l’histoire et la mort des rois.

Selon J. Rancière, c'est Michelet qui va remplacer le régicide tel qu'il est envisagé et raconté dans la tradition issue de Hobbes, qu'il nomme le "royal-empirisme", par ce qu'il appelle une "mort républicaine"<sup>31</sup>. En effet, pour Hobbes, les causes de l'effondrement du corps politique moderne (impulsé par la mise à mort du roi en Angleterre) sont "des affaires de mots mal employés", un excès de phrases indues prononcées par les monarchomaques et les hommes d'Église (telle que "je dois suivre ma conscience avant d'écouter mon roi") (43). Au corps du roi (vrai corps du peuple, selon le philosophe anglais) s'opposent des voix parasites qui le surchargent "d'un fantôme fait de mots sans corps et donnent à la multitude dispersée des *n'importe qui* les attributs du corps politique" (45). Dans cette perspective, le régicide est donc "une mort de papier" (47), uniquement "rhétorique" (106) — parce qu'affaire de mots sans réalité et parce que racontée dans l'histoire par les procédés ancestraux de l'imitation et de l'interprétation, de la mise à distance temporelle et de la neutralisation d'un discours cité entre guillemets. Le XIX<sup>e</sup> siècle, à la suite de Michelet lui substituerait une "mort républicaine" et "scientifique", capable de faire passer au statut de vérité la voix des masses :

Ce que Michelet a en effet inventé, pour l'histoire de l'âge des masses, c'est l'art de traiter l'excès des mots, la "mort paperassière" du roi. Face au modèle royal-empiriste, il a inventé un paradigme républicain-romantique de l'histoire [. . .]. (90)

Qu'est-ce qu'un paradigme "républicain-romantique"? C'est la possibilité, grâce à la mise en récit, de donner une consistance à ce corps "fantôme" (qui n'est rien d'autre que le corps de la démocratie, le corps auquel appartient la voix de la foule anonyme), de donner un référent et un lieu d'incarnation au "peuple"<sup>32</sup> — qui ne soit ni la royauté, ni un mensonge consensuel créé par les sociétés de pensée. Ce qui est en jeu, c'est la possibilité de dessiner "un lieu imaginaire commun à la politique démocratique et à l'histoire savante" (92). Comment Michelet s'y emploie-t-il ?

Michelet raconte l'histoire sur le mode de l'empathie ; le procédé d'hypotypose, la révolution du système du récit, de ses temps et de ses pronoms, l'utilisation de la phrase nominale rendent vivant le spectacle du passé et de son sens. La littérature n'est pas un agrément du récit, elle est à la fois ce qui rend audible un discours précédemment inaudible, et ce qui permet de rendre sensibles les choses au lecteur. "C'est Michelet en effet qui opère cette révolution dans laquelle le récit de l'événement devient le récit de son sens" (Rancière 100). Et c'est bien cela que formule également Claude Lefort :

Évoquer, refaire, ressusciter, ces mots de Michelet, quelles que soient les réserves qu'ils inspirent, dérivent du projet d'appréhender le passé comme ce qui fut sur le mode du présent : un projet qui ne se dessine pleinement que dans un monde où est né, avec un nouveau mode de la temporalité, le "sens historique".  
(Introduction)

Selon J. Rancière, c'est la poésie qui confère à l'histoire un statut de vérité :

La science historique ne se gagne pas contre les tentations du *récit* et de la littérature [. . .]. Elle ne se gagne pas malgré les outrances du romantisme, elle se gagne au sein même de ce mouvement appelé romantisme. [. . .] La littérature donne son statut de vérité à la paperasse des pauvres. Elle supprime et maintient en même temps, elle neutralise par ses voies propres cette condition qui rend l'histoire impossible : la propriété malheureuse qu'a l'être humain d'être un animal littéraire. (107-108)

C'est alors le paradigme de la *voix* qui semble résoudre le problème. Le récit du siècle de Louis XIV est moins un discours politique républicain plaqué sur la réappropriation du passé monarchique qu'un récit républicain qui rend la voix au peuple. Cette voix émane du récit alors que l'historien semble s'effacer derrière elle<sup>33</sup>. À ce titre aussi la nouvelle historiographie est une remise en cause du modèle royal comme modèle de profération d'un discours d'autorité par une instance souveraine. L'Histoire est dès lors républicaine et savante par l'opération, dite "romantique" par Rancière, d'une territorialisation du sens, qui s'échappe d'une voix anonyme ou de la nature environnante.

Dans nos volumes, c'est l'acharnement de Louis XIV sur les protestants, conséquence directe de l'essence de la monarchie de droit divin, qui permet de concrétiser cette nouvelle poétique. Les persécutions et la guerre des Cévennes — "chose [. . .] absolument démocratique et populaire" (LDB 162) — ne sont pas narrées sur le modèle ancien de la dénonciation par un orateur, elles trouvent leur accusation dans la libération de la voix de la France, la "voix de douleur planant par toute la contrée":

Elle prit corps, cette voix, en 1686. Au rude mois de janvier, sous le ciel, à la bise, par les longues nuits sombres, les ouragans neigeux d'hiver, le peuple, sans pasteur, pasteur lui-même et prêtre, commence d'officier sous le ciel. [. . .] On chantait à mi-voix, craignant l'écho trop fort du ravin, des gorges voisines.

Car la montagne émue eût chanté elle-même, au rythme des forêts de châtaigniers battus des vents. (LR 280)

Ainsi se font entendre les voix de la nation et de la liberté qui résonnent de manière anonyme dans le territoire de la France. C'est cette langue qui apparaît derrière le ridicule de la Fronde ou la dispersion des protestants, qu'il s'agit de faire résonner<sup>34</sup> :

De la France sortit une France dispersée, une rosée vivante sur l'Europe éternée. Toute la terre parla notre langue. L'universel triomphe de cette langue de lumière, commencé par l'admiration, s'acheva par la plainte de la liberté exilée. Aux *arbres de la Révocation*, que les nôtres plantèrent et qu'ils visitaient chaque année, tous les enfants entendaient le français. Tous comprirent et pleurèrent. Ils ne l'ont jamais oublié. (LR 325)

Michelet est bien celui qui substitue à la fête royale d'apparat, la plainte populaire, en rendant *visible* aux yeux du lecteur *l'indicible*<sup>35</sup> :

Ce qu'il y eut de roues et de potences [. . .], de bûchers pour brûler ces martyrs, nous ne le dirons point. Mais ceux qui, vers le soir, aux derniers rayons du soleil, suivront la lumineuse allée du Peyrou vers la mer et le ciel, verront encore leurs âmes sur la *via sacra*. (LDB 172)

Et les martyrs protestants sont bientôt remplacés par la totalité du peuple français qui meurt de misère à la fin du règne. De même que les crimes de 1655 et 1686 n'avaient pas été expiés parce que "Nulle voix ne s'éleva"<sup>36</sup> (LR 278),

Le grand peuple qui meurt dans cette année funèbre s'éteint sans voix. À peine quelques pages rares et presque ignorées d'un petit paysan (Duval) disent l'horreur profonde des pauvres troupeaux d'hommes poursuivis par la faim, la laissant au village et la trouvant partout, errants sur la plaine déserte, ivres, éblouis de l'hiver, frappés, mais résignés, s'asseyant à terre pour mourir. [. . .] Les langues sont finies et les mots épuisés, devant de tels spectacles. (LDB 226)

Affirmer l'épuisement des mots devant de tels spectacles, c'est exprimer la fin de l'histoire. Mais cela est sans compter la suite du paragraphe qui semble confirmer la lecture de J. Rancière : "L'histoire en deuil s'arrêterait, s'assoierait aussi pour pleurer, si dans l'abîme même, elle n'avait vu enfin une lueur" (LDB 226). Qu'est-ce donc que cette lueur si ce n'est tout à la

fois la voix de l'historien qui se trouve capable de dire ces souffrances, de faire entendre les voix qui auraient dû parler, de donner corps au silence des temps monarchiques et la lueur de la république qui semble apparaître derrière la mort du roi ? La désolation laisse place à cette lumière, l'espérance que la langue de la nation trouve enfin à s'exprimer, ce qu'elle semble faire dans cette Histoire littéraire et romantique, qui parle du politique par le simple agencement des mots.

Ainsi le projet historiographique de Michelet se présente peut-être moins comme une manipulation du passé au sein d'une bataille séculaire portant sur la mémoire de la monarchie que comme l'élaboration d'une poétique permettant de donner forme, dans l'écriture, à une histoire républicaine. Sans nul doute, le projet connaît des ratés, sans nul doute aussi, la théorisation séduisante de J. Rancière ne dissimule pas toujours très bien la projection de ses propres questionnements, mais il nous semble que ce dernier parvient tout de même à saisir ici le génie de Michelet : *l'inscription dans la mise en récit et la poéticité d'une révolution scientifique de l'histoire*. Dans les années 1850, l'historien s'enfonce dans une révision pessimiste et mélancolique de son projet initial qui envisageait le sens de l'histoire comme une progression vers le triomphe de la liberté sur la fatalité. Néanmoins, véritable gageure qui révèle toute la beauté de l'entreprise du poète-historien, les intuitions du début du siècle ne sont pas totalement abandonnées : la mystique de la souveraineté nationale et la magistrature de l'historien laissent poindre l'espoir que constitue la langue comme moyen de perpétuer la lutte.

Fatalité de la lumière ! Elle va pénétrant, par cette maudite langue française, qu'on n'arrêtera pas. Plus d'asile aux ténèbres. Plus de mystère, et plus de sanctuaire obscur. La Nuit divine (d'Homère) est supprimée. Une telle langue, c'est la guerre aux dieux. (RF 295)

Et l'on pourrait ajouter : "et aux rois". Défi que reprendra donc la nouvelle histoire en consacrant cette fois, avec F. Braudel, la mort de Philippe II, pour lui substituer l'objet Méditerranée.

## Notes

1. Febvre, Lucien. *La Terre et l'évolution humaine. Introduction géographique à l'histoire*. Paris : Albin Michel, L'évolution de l'humanité, 1949. 64.

2. Voir par ex. Pierre Nora, “Sa modernité est fascinante”, *L'Histoire*, n°363, 4/2011. 65-66. Jacques Rancière rappelle que L. Febvre a salué Michelet comme le père fondateur des Annales (89).

3. Voir par ex. Jean Walch, *Les Maîtres de l'histoire. 1815-1850*. Paris-Genève : Droz, 1986 : le moment romantique opère une évolution de la narration d'ordre politique et psychologique en reconstruction structurale du passé, de l'intention apologétique en tentative d'objectivité, de la philosophie de l'intemporel en philosophie évolutionniste. Ou Marcel Gauchet, *Philosophie des sciences historiques. Le Moment romantique*. Paris : Éd. du Seuil, *L'Histoire en débats*, Points Histoire, n°312, 2002 : Barante, Mignet, Guizot, Thierry et Michelet donnent “à discerner les voies par lesquelles s'est instauré le rapport au passé qui nous est familier, grâce au nœud formé entre sa reconstruction civique et sa restitution poétique, sous le signe de son appropriation civique” (8).

4. Voir par ex. Louis Marin lorsqu'il analyse le projet de Pellisson sur l'Histoire de Louis XIV. L'historiographie du XIX<sup>e</sup> siècle s'inscrit dans un contexte de “dé-royalisation”, illustré notamment par les écrits d'Augustin Thierry.

5. Sur le concept de “bataille de mémoire” et son actualisation au XIX<sup>e</sup> siècle voir Christian Amalvi, *De l'art et la manière d'accommoder les héros de l'histoire de France. De Vercingétorix à la Révolution*. Paris : Albin Michel, 1988.

6. À noter que ce terme est employé par Arthur Mitzman dans ses leçons au Collège de France. “Pour moi, Michelet est d'abord un penseur subversif, qui bouleverse les idées reçues de son temps sur le passé. Il subvertit l'idée du passé parce qu'il abat la cloison entre passé et présent, montrant presque un siècle avant Benedetto Croce que toute histoire est histoire contemporaine. Sans abandonner son érudition savante et sa compréhension des grands mouvements de l'histoire, il témoigne d'une rare capacité de s'immerger dans le passé et de se mettre dans la peau de son sujet” (9).

7. Voir Paule Petitier : “l'histoire romantique opère sa révolution épistémologique en se servant des nouvelles possibilités de construction du sens offertes par les techniques littéraires, le roman historique, la description, le drame, l'œuvre conçue comme totalité”. (*Ecrire/Savoir* 121)

8. En accord avec le *Nouveau Petit Robert*, 2001.

9. Même si Michelet fait une première mention de Louis XIV dans son *Journal* en 1852, il rédige les volumes sur le XVII<sup>e</sup> siècle à partir de 1856, alors qu'il a perdu sa place aux Archives (et sa Chaire au Collège de France). Toutefois, puisque Michelet revendique ici aussi une recherche érudite, il s'agit pour nous de prendre en considération cet aspect, sans pour autant tomber dans les écueils des plaidoieries *pro domo*, en particulier dans des volumes écrits en exil.

10. Michelet est le premier traducteur de la *Scienza nuova* de Giambattista Vico, qu'il aime à présenter comme son seul maître. Sur le rapport de Michelet à Vico, voir

Olivier Remaud, Claude Lefort, mais aussi Paolo Cristofolini, *Vico et l'histoire*. Paris : PUF, 1995 et les nombreuses études d'Alain Pons, cités dans Maria-Juliana Gambogi-Teixeira, "Entre Vico et Michelet : une affaire de rythmes." *Michelet, rythme de la prose, rythme de l'histoire*. Dir. Paule Petitier. PU du Septentrion, 2010. 71-80.

11. Sur ce point voir en particulier son *Introduction à l'histoire universelle* (1831).

12. Voir la Préface à *l'Histoire du XIXe siècle* intitulée "Des justices de l'histoire", où l'historien est défini comme l'"administrateur des biens des décédés".

13. Voir Michelet dans le tome X de *l'Histoire de France* : "Je le déclare, cette histoire n'est point impartiale. Elle ne garde pas un sage et prudent équilibre entre le bien et le mal. Au contraire, elle est partielle, franchement et vigoureusement, pour le droit et la vérité." (302)

14. En 1856, lorsqu'il s'attaque à Louis XIV, Michelet, en exil et sans argent, se livre également au procès du bonapartisme. Ce contexte biographique et historique a son importance d'une part parce que Michelet revendique une histoire sur le mode de l'analogie entre le "moi" individuel de l'historien et le "moi" collectif, et d'autre part parce qu'à partir de 1845, il ne s'agit plus (en accord avec l'article de Quinet "La Philosophie de l'histoire de France" paru en 1855 dans *La Revue des Deux Mondes*) de considérer le régime représentatif comme la fin de l'histoire et le despotisme comme une préparation de la liberté, mais bien d'analyser les erreurs du passé et d'en dénoncer les crimes. Voir à ce sujet *Jules Michelet, L'homme histoire*.

15. Voir par exemple Raymond Trousson : *Visages de Voltaire : XVIIIe-XIXe siècles*. Paris : Honoré Champion, 2001 ; *Voltaire 1778-1878*. Paris : PUPS, Mémoire de la critique, 2008 ; "Michelet lecteur de Voltaire". *Le Siècle de Voltaire. Hommage à René Pomeau*. Oxford : 1987. t.II, 909-917 ; André Billaz, *Les Écrivains romantiques et Voltaire. Essai sur Voltaire et le romantisme en France 1795-1830*. Lille, Paris : Champion, 1974 ; *Voltaire et ses combats. Actes du congrès international*. Oxford-Paris : 1994 ; *Voltaire et l'histoire nationale, Revue Voltaire*, n°10, 2010.

16. Depuis les travaux d'Arthur Mitzman, on a reconnu une rupture dans la perception michelétiste, censément immuable, de l'histoire comme lutte de la liberté et de l'humanité contre la fatalité et la nature, autour de 1845 — contre les interprétations d'un L. Febvre, R. Barthes ou même P. Viallaneix, qui s'appuyaient sur les propos *a posteriori* de l'auteur. Toutefois, il est sans doute utile d'avoir à l'esprit cette théorie évolutionniste et progressive pour saisir les enjeux de nos volumes et la place de Louis XIV dans l'histoire de France. En effet, alors que les *Précis d'histoire* des années 1820-1830 intégraient Louis XIV à la marche de l'histoire vers la liberté (à la façon d'un Guizot ou d'un Tocqueville) Michelet revient dans les années 1850 sur son jugement. Mais c'est en utilisant le vocabulaire de l'opposition entre liberté et fatalité qu'il condamne la monarchie absolue, "*guerre naturelle et fatale de la royauté catholique contre la république protestante*" (LR 104). "Ni Richelieu ni Colbert n[e]

[...] peuvent dévier [de la Révocation]. Ils ne règnent qu'en obéissant à cette *fatalité* et descendant cette pente" (LR 9). La politique de Louis XIV est envisagée sur le mode de la "déviation" fatale, comme par ex. au sujet de la succession d'Espagne : "avec un tel roi, de telle nature, et, par sa longue vie, mis sur une telle pente, il y avait *fatalité*" (LDB 132) ou de la guerre de Hollande, "le fonds du règne même, le drame naturel où le nouveau Philippe II gravitait *fatalement* aussi bien que la guerre intérieure contre le protestantisme" (LR 130).

17. Dans une telle perspective, la figure du roi est envisagée comme une catégorie symbolique pour penser le politique : le souverain est lieu de mémoire en ce qu'il y a permanence structurelle dans la place royale et que la mémorabilité est à la fois production et réception d'un discours. En ce sens parler du roi c'est le replacer dans l'imaginaire collectif comme construction à la fois fictive et nécessaire d'un personnage ou d'une institution, et en faire une figure prête à recevoir les discours et les attentes les plus divers, ici une lecture républicaine, empreinte du présent de l'auteur.

18. Cf. les Eclaircissements dans LDB : "Ce qui saisit dans cette fin lamentable de 1715, c'est que non seulement toute la vieille machine (royauté, clergé et noblesse) s'enfonça et presque disparaît, mais l'ordre, même extérieur, l'administration, vraie gloire de ce règne, n'existe plus [...]. Louis XIV [...] donna le vrai type [de la royauté], la forme pure. Il put descendre en pleine majesté ce superbe Niagara de la banqueroute, du plus profond chaos, de l'écrasant naufrage. La France ne fut pas sauvée, comme on l'a dit, mais roulée et brisée. Elle enfonça, disparut. Et si elle revint, ce fut en tel état que, jusqu'à la Révolution, le monde entier jura qu'elle n'était jamais revenue." (322)

19. LR s'articule sur l'opposition entre Bossuet et Jurieu. Pour Michelet, le premier théorise l'incarnation monarchique comme "idolâtrie" à partir d'une équivalence entre dogme chrétien et dogme monarchique — or on lisait déjà dans *l'Histoire romaine* de 1831 : "*L'humanité est son œuvre elle-même*. [...] L'humanité est divine, mais il n'y a point d'homme divin. Ces héros mythiques [...] sont les créations de la pensée des peuples. [...] Le philosophe [...] relève [les peuples] et leur dit : Ce que vous adorez, c'est vous-mêmes, ce sont vos propres conceptions". Le second considère que le pouvoir absolu a des bornes : "Le peuple ne peut qu'*engager* la souveraineté, mais elle lui retourne toujours. Il fait les rois, et, comme source du droit, il lui est supérieur. Mais il ne peut lui donner le droit de le détruire, puisqu'il n'a pas ce droit lui-même." (LR 316)

20. Voir la préface à *l'Histoire du XIXe siècle*.

21. Au double sens axiologique et photographique de révélation par contraste.

22. Voir en particulier l'article de P. Petitier, "L'anus du Roi-Soleil". Le corps dans *l'Histoire de France au XVIIe siècle* de Michelet".

23. Il est particulièrement intéressant de noter que dans nos volumes le traitement de la figure royale passe par le commentaire des représentations artistiques du monarque.

24. La “nouvelle histoire” (dont le manifeste peut se lire dans la Préface de Jacques Le Goff et Pierre Nora à *Faire de l'histoire*, 1974 et dont les représentants sont Georges Duby, Jacques Le Goff, Emmanuel Le Roy-Ladurie, Pierre Chaunu, Philippe Ariès, Maurice Agulhon, Alain Corbin ou Roger Chartier) se place sous la tutelle de Fernand Braudel, et de sa thèse de géo-histoire *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, qui applique les théories des *Annales* et propose plusieurs approches du temps : une longue durée (une histoire immobile des rapports de l'homme et de l'espace), une histoire des structures (sociales, économiques, démographiques), une histoire événementielle. Voir Caire-Jabinet, Marie-Paule. *Introduction à l'historiographie*. Paris : Armand Colin, Histoire, 128, 2006.

25. Cf. J. Rancière “On essaiera de montrer [...] que les ‘fantasmes’ et les effets de style de Michelet définissent bien les conditions du parler scientifique des *Annales*, qu'ils sont les opérateurs de ce qu'on appelait naguère une coupure épistémologique, de ce que je préfère appeler une révolution des structures poétiques du savoir.” (89-90)

26. C'est-à-dire “l'âge où [la démocratie], aux yeux mêmes de ceux qui la combattent ou la redoutent, apparaît comme le destin social de la politique moderne, l'âge des larges masses et des grandes régularités qui se prêtent aux calculs de la science, mais aussi d'un désordre et d'un arbitraire nouveaux qui en perturbent les rigueurs objectives” (22-23). Evidemment, la volonté d'étudier l'écriture de l'histoire en accord avec un “âge de la démocratie” entre dans le projet philosophique plus large de J. Rancière, développé notamment dans *La Chair des mots*, *La Parole muette* (1998), et *Politique de la littérature* (2007). Il s'agit en effet de penser la production écrite dans la nouvelle configuration épistémologique que constitue le XIX<sup>e</sup> siècle et dans sa capacité à illustrer la définition de Rancière de “la politique” : le bouleversement de l'ordre établi par un certain “partage du sensible”, apparenté à une distinction, dans la sphère publique, entre les voix audibles et les voix inaudibles ; la mission du philosophe étant de faire entendre ces voix muettes, la voix des “sans-parts”, des “pauvres”. Si nous précisons ici le vocabulaire propre à J. Rancière c'est parce que c'est à partir de ce lexique qu'il analyse la production michelétiste. Toutefois cela ne diminue en rien la pertinence de son propos : le projet du philosophe semble rejoindre celui de l'historien qui pose explicitement la question d'une histoire républicaine délivrant la voix des oubliés du passé.

27. Les réflexions sur les rapports entre Histoire et histoire, vérité et mise en récit, ne sont évidemment pas neuves et remontent à la naissance même de la discipline historique. Voir par exemple Momigliano, Arnaldo. *Problèmes d'historiographie*

*ancienne et moderne*. Paris : Gallimard, 1983. Cependant, selon J. Rancière, le paradoxe épistémologique inhérent à la science historique se pose de manière nouvelle à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle parce que l'historiographie positiviste la menace de disparition au profit d'une sociologie comparative.

28. Au sens où Rancière définit ce qu'il appelle une "poétique du savoir", à laquelle donne forme l'étude des "procédures littéraires par lesquelles un discours se soustrait à la littérature, se donne un statut de science et le signifie. La poétique du savoir s'intéresse aux règles selon lesquelles un savoir s'écrit et se lit, se constitue comme un genre de discours spécifique" (21).

29. Dans les *Noms de l'histoire*, J. Rancière étudie l'*Histoire de la Révolution* de Michelet, mais nous aimerions montrer que l'histoire du passé royal, et en particulier de Louis XIV comme incarnation du principe monarchique par excellence, constitue un pendant dont l'analyse est, sinon totalement similaire, du moins complémentaire. Comme le dit Rancière : "L'histoire des masses propre à l'âge des masses ne trouve son assiette qu'en parlant du temps des rois" (181).

30. Au sujet de Bossuet : "nous avons ailleurs heureusement des sources plus sûres, des détails plus exacts, plus dignes de l'histoire" (RF 196).

31. Selon Rancière, Michelet permet de revenir sur le soupçon à la fois politique et théorique que jette Hobbes sur la Révolution. La nouvelle histoire, à la suite de Michelet, "oppose un autre paradigme de la mort royale propre à définir, pour l'histoire de l'âge des masses, un lieu de vérité. La poétique du savoir historique est la réponse à une question de politique du savoir qui pourrait s'énoncer dans sa candeur ou sa brutalité : comment donner aux rois une bonne mort, une mort scientifique ?" (52).

32. Cf. "[L'historien] doit annuler la scène où la parole des pauvres déploie ses accents aveugles pour l'amener sur la scène de sa visibilité. Il doit l'amener au silence pour que parle la voix muette qui s'exprime en elle et pour que cette voix rende sensible le corps véritable auquel elle appartient." (97)

33. Voir la Préface de 1869, où l'historien est celui qui reçoit l'écho des voix entendues dans les couloirs des Archives, celui qui rend la vie au peuple, inaudible dans le passé et l'histoire classique.

34. En racontant ce que disent les *Lettres pastorales* de Jurieu sur le mode de la délivrance d'une voix (qui se faisait elle-même l'écho de la voix des suppliciés condamnés au silence) et en complétant ces *soupirs* par la libération de la voix des martyrs, Michelet fait entendre à la fois la voix des documents et la voix de la nation. Par ailleurs, dans la perspective d'une étude de l'histoire monarchique comme pendant de l'histoire de la révolution, ces lettres pourraient faire écho aux lettres d'amour de la Fête des fédérations, analysées par Rancière.

35. Cf. J. Rancière : “Michelet invente une solution neuve à l’excès des mots, à la révolution paperassière. Il invente l’art de faire parler les pauvres en les faisant taire, de les faire parler comme muets”, “l’historien [...] fait taire [les humbles] en les rendant *visibles*”. “Et ce visible montre le sens que la parole manquait à exprimer.” (96)

36. Le double sens induit par le verbe “élever” (nulle voix ne contra le dessein du roi et nulle voix suppliciée se fit entendre) montre bien que c’est dans la poétique et l’agencement grammatical que l’historien délivre un discours sur le passé, accompli son devoir de justicier et fait entendre les voix.

## Bibliographie

### **Corpus (éditions citées) :**

Michelet, Jules. *Richelieu et la Fronde*. Paris : Ed. des Equateurs, 2008. Les références à cet ouvrage se font au moyen de l’abréviation *RF*.

———. *Louis XIV et la Révocation de l’Édit de Nantes*. Paris : Ed. des Equateurs, 2008. Les références à cet ouvrage se font au moyen de l’abréviation *LR*.

———. *Louis XIV et le duc de Bourgogne*. Paris : Ed. des Equateurs, 2008. Les références à cet ouvrage se font au moyen de l’abréviation *LDB*.

### **Autres œuvres de Michelet citées :**

Michelet, Jules. *Histoire de la Révolution française*. Paris : Chamerot, 1850.

———. *Histoire de France*, tome X : *La Ligue et Henri IV*. Paris : Ed. des Equateurs, 2008.

———. “Préface de 1869.” *Histoire de France*, tome I : *La Gaule, les Invasions, Charlemagne*. Paris : Ed. des Equateurs, 2008. 7-36.

———. *Histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*. Paris : Michel Lévy, 1875.

### **Ouvrages critiques :**

Barthes, Roland. *Michelet par lui-même*. Paris : Le Seuil, 1954.

Boureau, Alain. “Le roi.” *Les Lieux de mémoire*, tome III : *Les France*. Dir. Pierre Nora. Paris : Gallimard, 1992. 784-817.

Lefort, Claude. *Michelet. La Cité des vivants et des morts. Préfaces et Introductions*. Paris : Belin, Littérature et politique, 2002.

Marin, Louis. *Le Portrait du roi*. Paris : Ed. de Minuit, 1981.

Mitzman, Arthur. *Michelet ou la subversion du passé. Quatre leçons au Collège de France*. Paris : Ed. La Boutique de l’histoire, Histoire de l’histoire, 1999.

Petitier, Paule. “L’imagination dans l’histoire : Michelet et les critiques.” *Écrire/Savoir : littérature et connaissance à l’époque moderne*. Dir. Alain Vaillant. Saint-Etienne : Ed. Printers, Lieux littéraires/1, 1996. 121.

- . “L’anus du Roi-Soleil’. Le corps dans l’*Histoire de France au XVII<sup>e</sup> siècle de Michelet*.” *Corps, littérature, société (1789-1900)*. Dir. Jean-Marie Roulin. Saint-Étienne : Publications de l’Université de Saint-Étienne, 2005. 127-140.
- . *Jules Michelet. L’homme histoire*. Paris : Grasset et Fasquelle, 2006.
- . “Présentation.” *Richelieu et la Fronde, op. cit.* I-XVIII.
- . “Présentation.” *Louis XIV et la Révocation de l’Édit de Nantes, op. cit.* I-XVIII.
- . “Présentation.” *Louis XIV et le duc de Bourgogne, op. cit.* I-XIX.
- Rancière, Jacques. *Les Noms de l’histoire. Essai de poétique du savoir*. Paris : Le Seuil, 1992.
- Remaud, Olivier. *Michelet. La Magistrature de l’Histoire*. Paris : Michalon, 1998.
- Viallaneix, Paul. *Michelet, les travaux et les jours : 1798-1874*. Paris : Gallimard, 1998.